

## **Le gouvernement annonce un plan de soutien de 230 millions d'euros pour la viticulture**

**Alors que la colère gronde dans le monde agricole et que des premières mesures ont déjà été promises, le gouvernement annonce un plan de soutien de 230 millions d'euros pour la filière viticole. Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau annonce sa venue dans l'Hérault « dans les plus brefs délais » pour présenter ces mesures.**



Alors que la colère gronde dans le monde agricole en général, le gouvernement annonce des mesures spécifiques

Attendues fébrilement par les viticulteurs de la région, dans un contexte de tension extrême du monde agricole, les mesures de soutien spécifiques à la filière viticole ont été annoncées ce mercredi matin 31 janvier, dans un communiqué du ministère de l'Agriculture.

Reconnaissant que « *les viticulteurs traversent une crise profonde dans les bassins viticoles du grand croissant sud-ouest, sud-est et sud de la vallée du Rhône* », le gouvernement annonce deux grandes mesures, l'une conjoncturelle, l'autre structurelle, pour accompagner cette « *filière majeure pour l'économie au niveau national et dans les territoires* ».

Un fonds d'urgence de 80 millions d'euros est mis en place immédiatement pour soutenir les viticulteurs qui connaissent des difficultés de trésoreries générées par de nombreux aléas. Ce dispositif national sera mis en œuvre rapidement, sous la responsabilité des préfets des départements des bassins viticoles en crise.

*« L'ouverture des demandes d'aide en préfecture est prévue dès le lundi 5 février 2024, et les premiers paiements seront réalisés avant le Salon International de l'Agriculture », promet le ministère.*

## 150 millions d'euros pour l'arrachage différé

Un appui structurel de l'Etat à hauteur de 150 millions d'euros est également annoncé en complément des crédits du programme national viti-vinicole (OCM) pour mettre en œuvre une restructuration différée, comprenant une option d'arrachage « sans replantation » en vue d'une diversification agricole.

*« Cela permettra aux viticulteurs qui se décideraient à se retirer de la production viti-vinicole de rester dans l'activité agricole et d'investir dans d'autres productions agricoles, adaptées aux territoires et à leur climat », indique le ministère.*

Cette mesure, réclamée par les professionnels de la viticulture du Languedoc-Roussillon, permet également aux viticulteurs qui souhaitent poursuivre leur activité viticole, d'arracher une partie de leur vignoble avec obligation de ne pas replanter pendant au moins trois ans. Cette pause de production d'au moins six ans, puisqu'il faut trois ans après plantation pour que la vigne produise, réduirait les excédents, tout en conservant le potentiel de production, les vignes arrachées pouvant être replantées si le marché se redresse.

*« La filière vin française est confrontée à une situation de crise structurelle multifactorielle, avec notamment une forte chute de la consommation, un ralentissement des ventes à l'export mais aussi un dérèglement climatique qui touche de plein fouet certains bassins viticoles. L'Etat soutiendra les viticulteurs touchés par cette crise comme je l'avais annoncé, et comme je m'y étais engagé, je me rendrai dans les plus brefs délais dans l'Hérault pour leur présenter ces mesures », précise dans son communiqué le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, en déplacement à Bruxelles ce 31 janvier pour négocier certaines mesures à l'échelle européenne.*

## Les coopératives oubliées

Ces annonces suffiront-elles à calmer la colère vigneronne ? Les responsables professionnels restent prudents. Président des Vignerons Coopérateurs d'Occitanie, Ludovic Roux estime que les enveloppes annoncées sont conséquentes, mais qu'il reste encore de nombreux points d'interrogation et des oublis fâcheux. Le vigneron audois regrette notamment que les coopératives soient les grandes oubliées de ce plan de soutien.

*« Nos coopératives sont un amortisseur social, souligne-t-il. Aujourd'hui elles souffrent, les trésoreries sont exsangues. Tant que les vins ne sont pas retirés, ils ne sont pas payés. Et pour le moment, les vins partent au compte-goutte ».*

Il déplore aussi que l'aide au stockage privé, qui renflouerait également les trésoreries, ne figure pas parmi les mesures annoncées. Concernant l'arrachage différé, il souligne que cette mesure doit préalablement être validée par Bruxelles, ce qui à ce jour, n'est pas encore acquis. « *Tant que le ministre ne sera pas venu pour clarifier tous ces points, nous restons mobilisés* », lance-t-il.

La visite de Marc Fesneau, annoncée à Montpellier pour ce vendredi 2 février, n'est à ce jour pas confirmée.

Publié le 31/01/2024 – La Tribune – Michèle Trévoux